

---

Adresse du représentant du peuple près les armées des Alpes et d'Italie réunies, à la Convention nationale, lors de la séance du 27 vendémiaire an III (samedi 18 octobre 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Adresse du représentant du peuple près les armées des Alpes et d'Italie réunies, à la Convention nationale, lors de la séance du 27 vendémiaire an III (samedi 18 octobre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCIX - Du 18 vendémiaire au 2 brumaire an III (9 au 23 octobre 1794) Paris : CNRS éditions, 1995. pp. 252-253;  
[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1995\\_num\\_99\\_1\\_17779\\_t1\\_0252\\_0000\\_10](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1995_num_99_1_17779_t1_0252_0000_10)

---

Fichier pdf généré le 07/10/2019

## 25

**Le citoyen Gautherot offre des réflexions sur le moyen de perfectionner le télégraphe.**

**Mention honorable, insertion au bulletin, renvoi au comité d'Instruction publique (47).**

Le citoyen Gautherot propose à la Convention nationale les moyens de faire usage du télégraphe pendant la nuit : il s'agit de disposer convenablement derrière le télégraphe, par rapport à l'observateur, un corps suffisamment lumineux, pour que l'opacité de l'instrument soit distinguée. Cet objet peut être rempli, dit-il, par le moyen d'un transparent éclairé par le derrière avec des lampes à réverbère, disposées de telle façon que tous les rayons lumineux, paroissent sortir d'un point, aillent diverger avec le transparent. Il termine par indiquer comment les choses peuvent être disposées (48).

## 26

**L'agent salpêtrier du district de Franciade [ci-devant Saint-Denis, Paris] annonce qu'il s'est fabriqué dans le district, depuis six mois, 65 319 livres de salpêtre, dont 59 335 livres ont été remis à la raffinerie de Paris.**

**Mention honorable, insertion au bulletin (49).**

[*Le citoyen Deflandre à la Convention nationale, du 26 vendémiaire an III*] (50)

Citoyens,

C'est avec satisfaction que j'apprend à la Convention qu'il s'est fabriqué dans le district de Franciade pendant six mois 65 319 livres de salpêtre, dont 59 335 ont été remis à la raffinerie à Paris.

Salut et fraternité.

DEFLANDRE, *agent salpêtrier.*

## 27

**Le représentant du peuple Turreau, en mission aux armées des Alpes et d'Italie, écrit contre l'association qu'on a voulu faire de son nom avec celui d'autres individus.**

(47) P.-V., XLVII, 234. *Moniteur*, XXII, 280; *J. Fr.*, n° 753; *M. U.*, XLIV, 428.

(48) *Bull.*, 29 vend. (suppl.).

(49) P.-V., XLVII, 234. *Bull.*, 3 brum. (suppl.); *C. Eg.*, n° 799.

(50) C 322, pl. 1355, p. 13.

**La Convention nationale, après avoir entendu la lecture de la lettre, en décrète le renvoi au comité de Sûreté générale (51).**

[*Turreau, représentant du peuple près les armées des Alpes et d'Italie réunies, à la Convention nationale, de Nice, le 20 vendémiaire an III*] (52)

Citoyens collègues,

A trois cents lieues de la Convention, près l'armée d'Italie, où sa confiance m'a placé, arrivant des avant-postes que je viens de visiter, j'apprends à mon retour que la calomnie est restée derrière moi, et que, par l'organe d'un de mes collègues, sans doute mal instruit, elle m'a frappé au milieu de vous.

La guerre de la Vendée, sur laquelle différents intérêts se reportent, a rappelé, à la séance du 8 vendémiaire, votre attention sur la conduite qu'y ont tenue les représentants que vous y avez envoyés. Tous vous doivent de nouveau le compte qu'ils vous en ont déjà rendu. Je n'abuserai pas de vos moments; mais l'inculpation dont j'ai été l'objet exige que je vous entretienne quelques minutes de moi.

Je sortirai donc du constant et profond silence dans lequel j'avais déposé neuf mois de veilles, de fatigues et de quelques dangers; continuellement à la tête des colonnes, je n'ai pu partager avec mes collègues l'administration particulière du département, mais j'ai servi la république, dans les champs de la Vendée, de tous mes instants et de tous mes moyens. Peu d'arrêtés ont été signés de moi, ayant constamment suivi l'armée dans toutes ses marches, dans toutes ses actions. La Convention ne sera pas fatiguée par moi du détail des services trop bornés que j'ai pu rendre à ma patrie. Le soldat qui meurt pour elle n'aspire point à ce qu'elle se souvienne qu'il ait vécu.

Je n'ai qu'un fait à vous présenter.

Mon collègue Maignen, en vous parlant des horreurs dont vos cœurs ont frémi, et dont il vous a assurés que le général Turreau s'était rendu coupable sous les yeux même des représentants, vous a dit que, témoin comme eux de ces atrocités, j'excusai mon parent. C'est à la Convention seule à laquelle je répons que je quittai l'armée aussitôt qu'un de mes parents en eut le commandement.

Ce fut en vain que le comité de Salut public, au lieu de répondre aux lettres par lesquelles je lui demandais avec instance mon rappel, m'envoya une nouvelle commission pour les départements des Deux-Sèvres et de la Vendée; je tins à la ferme résolution de ne pas rester plus longtemps auprès de l'armée. Je somme tous mes collègues qui dans ce temps y étaient présents, particulièrement Prieur (de la Marne),

(51) P.-V., XLVII, 234.

(52) *Moniteur*, XXII, 280-281. *Débats*, n° 756, 407-409; mention dans *Gazette Fr.*, n° 1021; *J. Fr.*, n° 753; *J. Paris*, n° 28; *J. Perlet*, n° 755; *M. U.*, XLIV, 427; *Rép.*, n° 28.

qui est au milieu de vous, et qui a concouru avec moi à la destruction de l'armée catholique et royale, de déclarer si la crainte d'être soupçonné d'avoir influencé la nomination d'un de mes parents, dont je blâmais hautement la rapidité de l'avancement militaire; si en même temps l'espèce de pressentiment que j'avais dès lors qu'un jour la malveillance m'associerait aux fautes qu'il pourrait commettre, ne me déterminèrent pas à me rendre au sein de la Convention nationale. Hentz et Garrau, envoyés par elle à cette époque, peuvent pareillement lui attester qu'ils me rencontrèrent à Saumur, retournant à Paris; que ce fut encore vainement qu'ils m'engagèrent à prolonger mon séjour auprès de l'armée. Je leur répondis que quand même l'épuisement total de mes forces physiques, l'usage d'un bras que j'avais presque perdu, enfin la longue et pénible mission que je venais de remplir ne me donneraient pas droit à quelques moments de repos, il n'était ni dans mes principes, ni dans ma volonté de rester près d'une armée dont je voyais avec peine le commandement décerné à un de mes parents. Ils n'insistèrent pas, et je partis pour Paris.

Il résulte de ce que je viens de vous dire que, loin d'avoir excusé la conduite du général Turreau, je n'ai jamais été le témoin de ses opérations. Certes, s'il s'est rendu coupable des forfaits inouïs qui vous ont été dénoncés et que j'eusse été sur les lieux, toutes les facultés de mon être eussent été consacrées à les prévenir, et, si je n'y avais pas réussi, j'aurais appelé de toutes mes forces le fer vengeur des lois et l'exécution de la république sur la tête de leur abominable auteur.

S'il fallait dans cet instant vous rendre un compte plus approfondi de mes sentiments et de ma conduite, j'ajouterais : comment a-t-on pu concevoir le plus léger doute sur la complicité de crimes que désavoue la nature, de la part de celui qui, pendant qu'il combattait l'armée catholique et royale, employa avec ses collègues les mesures les plus humaines pour ramener à la République, pour faire refluer sur les derrières de l'armée les malheureux habitants des campagnes, égarés par le fanatisme, les vieillards, les femmes et les enfants des rebelles; qui ne consentit jamais à ce que la tête d'un brigand tombât sans la condamnation du tribunal, établi pour les juger; qui plusieurs fois s'élança entre le fer du soldat égaré et les victimes infortunées dont le sexe et la faiblesse réclamaient protection et clémence; qui, à son passage à Nantes, alarmé des bruits qui se répandaient, qu'on mettait en jugement des enfants de dix ans, prit avec ses collègues un arrêté pour ordonner qu'ils ne pourraient y être mis qu'au-dessus de seize ans; qui eut besoin, dans le temps où la Convention crut devoir déployer la vengeance nationale envers un département rebelle, de s'armer de force et de courage pour défendre son âme du sentiment d'une pitié dangereuse?

Pardonnez, législateurs, cette expansion d'un coeur accablé sous le poids d'une imputation aussi atroce que peu méritée; il n'a rien moins fallu pour oser vous entretenir du peu de bien

que j'ai pu faire; et si l'on conservait encore quelques doutes sur la sincérité de ces détails, si quelque action indigne de moi et de la république, dont j'étais le mandataire, a pu souiller le cours de ma mission pendant mon séjour dans ces malheureuses contrées, que Richard, Choudieu, Goupilleau (de Fontenay), Goupilleau (de Montaigu), Ruelle, Bellegarde, Gillet, Cavaignac, Méaulle, Merlin (de Thionville), Bourbotte, Prieur (de la Marne), et tant d'autres témoins de ma conduite, se lèvent et m'accusent; j'invoque leur témoignage.

J'invoque en même temps, Convention nationale, ta justice; un de tes membres a été inculpé pendant son absence; il n'a pu quitter le poste que tu lui as assigné pour venir dans ton sein élever la voix contre une fausse dénonciation. Je demande que ma réponse soit insérée au bulletin et renvoyée au comité chargé du rapport sur la Vendée. Je dois à la France entière, à toi, à la confiance dont je suis investi, la conviction de l'injustice qui plane sur moi.

Signé TURREAU.

## 28

**L'administration du département de l'Yonne félicite la Convention nationale sur son Adresse au Peuple français; elle exprime son voeu pour que la vertu soit appelée aux emplois publics, pour que toute autorité rivale soit abattue, et que le gouvernement révolutionnaire soit maintenu jusqu'à la paix.**

**Mention honorable, insertion au bulletin (53).**

[*L'administration du département de l'Yonne à la Convention nationale, d'Auxerre, le 22 vendémiaire an III*] (54)

Liberté Egalité Fraternité

Citoyens représentans du peuple,

Au règne des triumvirs succède le règne de la justice et de la vertu; votre sagesse répare les maux de la terreur, et cette arme des tyrans ne frappera désormais que les satellites de l'Angleterre et de l'Autriche.

La république entière respire dans votre adresse au peuple français, et ce peuple qui, depuis son origine n'avait pas encore entrevu l'aurore de la liberté, l'a conquise par la seule force de sa puissance; il vous en a rendu dépositaire, et vous n'en faites usage que pour assurer son bonheur et sa gloire.

(53) P.-V., XLVII, 235.

(54) C 321, pl. 1348, p. 10. *Bull.*, 28 vend.; *Moniteur*, XXII, 276; *Débats*, n° 756, 406; *Gazette Fr.*, n° 1021; *Mess. Soir.*, n° 791; *M. U.*, XLIV, 427.